



9ème édition

JEUNES TALENTS

Ouvert à tous à partir de 10 ans

2016

REGLEMENT

1. Le concours Jeunes Talents 2016 est organisé par l'A.S.B.L la Frégate, siégeant à 7700 Mouscron, rue du Nouveau-Monde 178b, en partenariat avec le Centre Culturel de Mouscron.
2. Le fait de participer au concours implique l'adhésion complète par le participant au présent règlement.
3. Le concours Jeunes Talents 2016 est ouvert à tout(e) candidat(e) amateur (trice) et/ou professionnel(le), à partir de 10 ans, sans restriction de nationalité ni de sexe
4. Un droit d'inscription au casting de **10 €** est demandé à chaque inscription. Celui-ci sera à verser sur le compte **BE60 0682 2442 3570** ouvert au nom de L'A.S.B.L la Frégate au plus tard le 14 octobre (les virements datant du 14 octobre sont encore valides), avec pour communication : votre nom + votre prénom + casting JT 2016. Il ne sera procédé à aucun remboursement, même en cas de désistement. Toutes inscriptions au casting ne seront prises en compte qu'après réception du paiement.
5. Chaque candidat se présentant au casting, s'engage à envoyer 2 photos le représentant et une note biographique d'une dizaine de lignes à l'adresse suivante : elaine@mjlafregate.be ou par voie postale à La Frégate ASBL, Rue du Nouveau-Monde 178b, 7700 Mouscron, pour au plus tard le 14 octobre.
6. Trois disciplines artistiques sont proposées : le chant, la danse et les arts de la scène. Les candidats peuvent s'inscrire dans une, deux ou les trois catégories, chaque inscription étant

distinctes les unes des autres, le paiement du droit d'inscription sera alors multiplié par le nombre de catégories choisies.

7. Chaque candidat(e) devra remplir impérativement la fiche d'inscription et prendre connaissance du règlement et le signer (pour les mineurs, signature des parents avec la mention Lu et Approuvé et daté).
8. Les candidats acceptent d'être pris en photo et filmés durant leur prestation ainsi que dans les coulisses de l'événement. Les candidats marquent également leur accord afin que les photos et vidéos soient éventuellement diffusées dans les médias, ou supports permettant à l'organisateur de faire la promotion de l'événement, ainsi que pour les années à venir, sans réclamer par la suite un quelconque défraiement consécutif au droit d'image.
9. Le casting se déroulera dans les locaux de la maison de jeunes « La Frégate » le samedi 22 octobre 2016. Chaque candidat sera convié personnellement à s'y présenter dans une tranche horaire préétablie par l'organisateur. La finale se déroulera le samedi 4 décembre 2016.
10. La représentation des candidats est limitée à 5 minutes (présentation et prestation comprises) et se fait en huis clos devant les membres du jury.
11. Le nombre de candidats lors du casting doit être le même lors de la finale. Le jour de la finale, le nombre de personnes accompagnatrices, dans les coulisses est limité à deux.
12. L'organisateur ne met aucun matériel à disposition des candidats dans les disciplines de chant et art de la scène. Pour la discipline danse une sono sera mise à disposition (le candidat apport sa bande sonore sur clé USB ainsi que sur CD). Tout autre matériel amené par le candidat sera refusé lors du casting (sauf instrument musical).
13. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol, etc. Chaque candidat ayant la responsabilité de ses biens.

Nom :

Date :

Prénom :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :